

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 6 février 2023 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal

Yves ATTOU
Camille COCAGNE

Christian GUILLAUME
Liliane LAPOMME
Pierric MAHU

Jérôme MASSÉ
Jeannine MATTIO
Caroline ROULEAU

Excusés : Annick BARRÉ, Guillaume BARATON, Jean-François BRANGER, Mélanie GAILLARD, Martine HARDY

Article L2121-1 du CGCT : Jean-François BRANGER donne pouvoir à Jérôme MASSÉ, Mélanie GAILLARD donne pouvoir à Jeannine MATTIO

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard du CO.

Secrétariat de séance : Jeannine MATTIO

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 10/01/2023 : Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

-Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Jeannine Mattio**.

1- Affaires générales et extérieures ;

1-1 Délibération avenante à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du service informatique du CDG79 ;

Le service informatique du CDG79 assure l'assistance progicielle pour laquelle Monsieur le Maire a signé une convention. La dernière convention a été signée le 08/02/2022 mais fait l'objet d'un avenant adopté par le Conseil d'Administration du CDG79 en séance du 12 décembre dernier. Cet avenant retrace les nouveaux tarifs, ainsi que les éventuelles modifications apportées à l'installation informatique de la commune. Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de l'avenant.

1-2 Délibération modification des statuts de ID79 ;

Lors de l'Assemblée générale du 30 novembre dernier, une modification des statuts d'iD79 a été approuvée.

- Les modifications proposées portent principalement sur la prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

- ID79 est Agence technique départementale des Deux-Sèvres qui apporte aux communes une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

- Elle compte 198 membres, communes et intercommunalités
- Accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres.

Monsieur le Maire :

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant qu'après quatre années de fonctionnement, les statuts doivent être ajustés notamment s'agissant des recommandations de la Chambre régionale des Comptes ;

Décide :

- et demande au Conseil Municipal de lui donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés tels qu'exposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la modification.

1-3 Délibération modalité de la mise en œuvre de la répartition dérogatoire de l'État :

Sujet remis au prochain conseil municipal

1-4 Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres : Signature d'un avenant n° 2 à la Convention

- Le 27/12/1995, il avait été décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres

- Le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

- **Le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition**

Après débat et délibération, Monsieur le **Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer cet avenant qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 %**

2 Commission 2 Affaires scolaires et sociales

2-1 : Compte rendu du 2^{ème} Conseil École du 02/02/2023 :

Le 2^{ème} conseil École 2022/2023 s'est tenu le 2 février dernier à Saint Christophe sur Roc. Ont été évoqués les sujets suivants :

1- Les exercices de sécurité faits en février : RAS

2-Le photographe : vendredi 31 mars : avec Mme Sureau de Central Photo à Fontenay le Comte.

→ Le matin : à St Christophe / Après-midi : à La Chapelle Bâton. Photos de fratries (lorsque les frères et sœurs sont sur St Christophe et La Chapelle) possibles de 16h30 à 17h30 à l'école de La Chapelle Bâton.

3-Les sorties et les projets d'ici à juin 2023

→ Piscine : 7 séances de piscine pour les GS/CP/CE1 à Gatinéo de Parthenay

→ le zoo de Chizé le 30/06/23 pour les 2 classes de la Chapelle-Bâton

4- Les projets pour l'année 2023/2024

-Une classe Rousse (en automne) est proposée aux futurs élèves de GS/CP par Mme Richard au CPIE de Coutières du 11 au 13 octobre 2023. Une participation de 600 € sera demandée aux municipalités.

- classe de mer en Vendée (Bretignolles sur Mer) avec les 47 élèves de l'école de La Chapelle Bâton en mai 2024 **pour 3 jours/ 2 nuits** : Une participation de 650 € sera demandée aux municipalités.

5-Rythmes scolaires pour la rentrée 2023/2024

La semaine de 4 jours a été votée en conseil extraordinaire du 16 décembre 2022. Le changement de rythme scolaire a été validé par l'inspectrice de circonscription de Parthenay Mme Clisson, puis envoyé à l'Inspection Académique régionale pour validation (réponse fin mars). La réponse définitive sera communiquée aux familles.

6-Achat à St Christophe : 2 ordinateurs portables reconditionnés et vélos

7-Travaux à La Chapelle Bâton : Cour de l'école

8- L'infirmière scolaire interviendra 2 mercredis matin en classe de GS/CP sur le thème du sommeil et des écrans.

3 Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme :

CUa 07924123P0002 parcelle AC 50 : arrêté informel du 02/02/2023

4 Commission 4 Communication et animation ;

4-1 Estivales sur Roc 2023 :

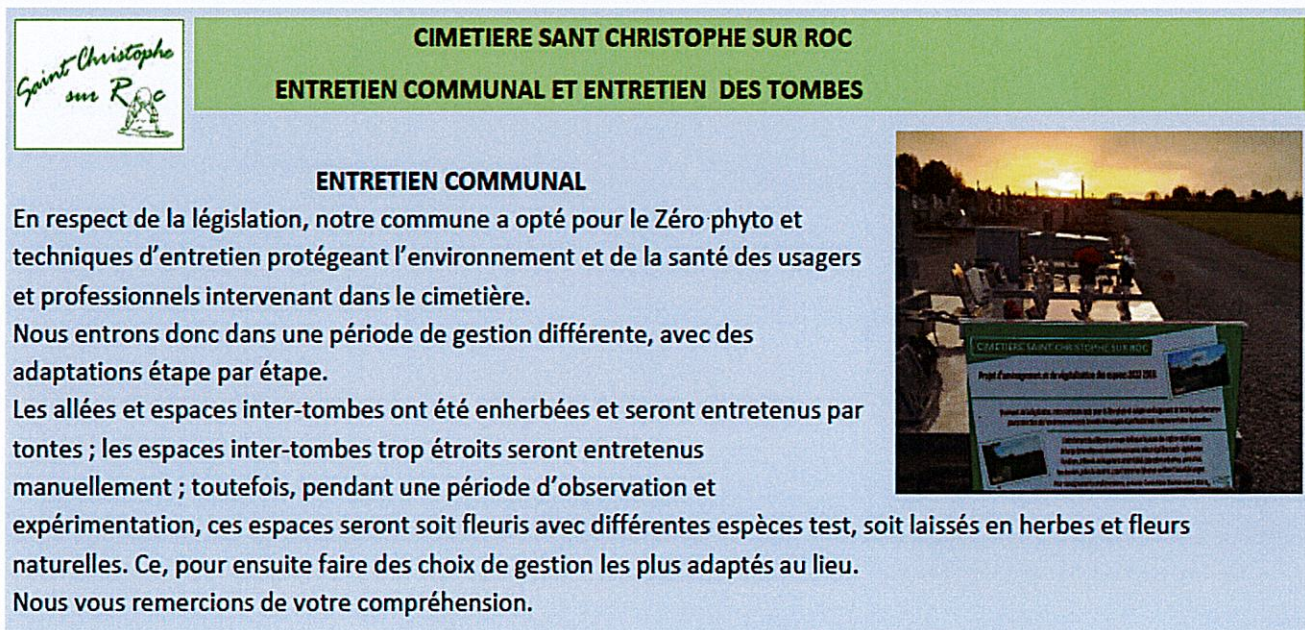
Culturoc ayant organisé une sortie « Route de la Sardine » le samedi 17 juin, date des 4èmes Estivales sur Roc est reportée au samedi 24 juin 2023.

5 Commission 5 Environnement ;

5-1 Règlement cimetière :

Madame la Présidente de la commission n° 5 a procédé à l'actualisation du règlement du cimetière. Elle en donne lecture au conseil municipal pour adoption.

En parallèle, une pancarte de la synthèse du règlement sera affichée à l'entrée du cimetière.



The image is a composite graphic. On the left is a small logo with the text 'Saint Christophe sur Roc' and a drawing of a person. To the right is a green header with the text 'CIMETIERE SAINT CHRISTOPHE SUR ROC' and 'ENTRETIEN COMMUNAL ET ENTRETIEN DES TOMBES'. Below this is a section titled 'ENTRETIEN COMMUNAL' with text explaining the municipality's commitment to zero-phyto maintenance. On the right side of the text is a photograph of a tractor with a trailer in a cemetery at sunset, with a sign in the foreground that reads 'CIMETIERE SAINT CHRISTOPHE SUR ROC' and 'Projet d'aménagement et de végétalisation des espaces 2023-2025'.

CIMETIERE SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
ENTRETIEN COMMUNAL ET ENTRETIEN DES TOMBES

ENTRETIEN COMMUNAL

En respect de la législation, notre commune a opté pour le Zéro phyto et techniques d'entretien protégeant l'environnement et de la santé des usagers et professionnels intervenant dans le cimetière.

Nous entrons donc dans une période de gestion différente, avec des adaptations étape par étape.

Les allées et espaces inter-tombes ont été enherbées et seront entretenus par tontes ; les espaces inter-tombes trop étroits seront entretenus manuellement ; toutefois, pendant une période d'observation et expérimentation, ces espaces seront soit fleuris avec différentes espèces test, soit laissés en herbes et fleurs naturelles. Ce, pour ensuite faire des choix de gestion les plus adaptés au lieu.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement du cimetière.

5-2 Projets 2023 :

Aménagements :

- 2 tables de pique-nique pour La Roche et l'espace Francis Gonnord ;
- 2 bancs supplémentaires, un au bas de la Rue des Écoles, un au cimetière, au niveau de l'emplacement du jardin du souvenir.
- Cimetière : autres aménagements
- ✓ Agrémenter les points d'eau par habillage bois des robinets, panneau bois pour le local poubelles : chantier participatif avril
- ✓ Affichage information sur la gestion des déchets
- ✓ Parking : étude des possibilités
- ✓ Jardin du souvenir : aménagement des premières cavurnes, environnement végétal

La Roche :

- ✓ Nettoyage chemin rivière vers La Truite : débroussaillage, nettoyage, taillage chantier février
- ✓ Plantations arbres en remplacement des arbres perdus et débroussaillage des abords du petits bois : chantier mars
- ✓ Réfection du muret en pierre pour sauvegarde : chantier participatif juin ; pierres plates en chapeau à trouver et rassembler à l'atelier : appel à tous pour repérage de pierres...
- ✓ Chemins de randonnée : Phase 1 : remise en état du chemin qui part de La Roche et monte vers le Chemin Muletier des Petites Rivières chantier participatif juin.
- ✓ chemin reliant le Bourg à La Truite

6 Agenda prévisionnel ;

MOIS	DATES (HEURES)	THÈMES	LIEU
FEV	Mar 21 fev (20h)	Conseil communautaire	Smited
	Jeudi 23 fev (9h30)	Rencontre avec Carabosse	Mairie
MARS	Sam 11 mars (20h30)	Loto de Culturoc	Salle de Montplaisir
	Lun 27 mars (18h)	Commission communale des impôts directs	Mairie

7 Questions diverses et échanges d'informations ;

Nouvelle administratrice pour l'association Carabosse : Aurore Grimaud a pris rdv avec Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la commission vie associative pour se présenter et échanger sur les projets communs.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 14 mars 2023** à 20h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Le Maire, Yves ATTOU



La Secrétaire Jeannine MATTIO

Adjoints et conseillers	
Jean-François BRANGER représenté par Jérôme MASSÉ	Camille COCAGNE
Mélanie GAILLARD représentée par Jeannine MATTIO	Christian GUILLAUME
Liliane LAPOMME	Pierric MAHU
Jérôme MASSÉ	Caroline ROULEAU